

MAIRIE DE BERZY LE SEC

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu sommaire de la séance du 15 octobre 2014

Présidence de Monsieur Christian Deulceux

L'an deux mil quatorze et le quinze octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu ordinaire de séance sous la présidence de Monsieur Christian Deulceux, Maire.

Etaient présents:

Mms et Mrs Sérurier Bernard, Massias Olivier, Georgelin Michel, Guillot colette, Dubos Martine, Dumortier Jean-Michel.

Absents excusés : Vecten Gaëtan, Fourrier Baptiste, Gohier Philippe, Gladieux Laurent.

Mr Massias a été élu secrétaire.

1/ Projet d'installation GAZPAR

Le Compteur Communicant GAZPAR est présenté par GRDF comme un service mis à la disposition de la collectivité qui permettrait le pilotage des compteurs de gaz de ville (Berzy Gare) depuis un point culminant (Berzy Bourg). Ce projet est divisé en deux phases. D'abord, la phase d'étude, qui permettra d'étudier les possibilités de pilotage depuis les points concernés dans Berzy c'est-à-dire l'Eglise ou le Château, puis la phase de mise en place et d'exploitation.

Autrement dit, ce projet consiste en la mise en place d'une antenne qui serait capable de faire le relevé des compteurs de gaz de ville et d'anticiper des besoins éventuels.

En contre partie, GRDF s'engage à verser une redevance annuelle de 50 euros HT par site équipé.

Après exposé du maire, le conseil soulève certains points :

- y'a-t-il un intérêt à placer cette antenne qui finalement servira une dizaines de maisons, car seul le hameau de Berzy Gare est concerné par le gaz de ville Il serait peut être plus judicieux de soumettre ce projet aux communes aux alentours beaucoup plus concerné tel que Septmonts, ou Noyant.

- y'a-t-il un impact écologique ? Monsieur le Maire répond que l'antenne ne dégage pas plus d'onde qu'une radio FM, qu'elle émet deux fois une demi seconde dans une journée et reste inerte le reste du temps.

- GRDF propose l'installation de cette antenne sur le Château ou l'Eglise(deux édifices classés de la commune) Le Conseil Municipal très attaché à son patrimoine ne souhaitant pas le voir dénaturer par l'installation de câble ou de boîtier (un tel équipement nécessitera forcément un raccordement électrique) ; en conséquence il est demandé à GRDF d'étudier la pose d'un tel équipement plutôt sur le pignon de la mairie ou de l'ancienne école

Le Conseil Municipal décide d'autoriser l'étude par GRDF, avec ces prescriptions qui seront ajoutées à la convention et devront être prises en compte.

2/ Reprise des terrains cadastrés B-531 B-538

Il y plusieurs années, la commune a entamé une procédure de recherche des propriétaires. A ce jour, il s'avère qu'aucun propriétaire connu ne s'est manifesté et ceci malgré une publication officielle dans le journal.

Après exposé du maire, le conseil municipal décide de faire l'acquisition de ces terrains et d'entamer la procédure en conséquence.

Concernant le litige qui subsiste pour la division de ces terrains , le conseil décide de ne pas être partie prenante, Monsieur le maire échangera avec les riverains concernés le moment venu, sur ce qu'il serait possible de faire pour harmoniser la situation.

3/ Situation de l'agent d'entretien

L'agent d'entretien communal arrivant à la fin de son année de stage, une décision doit être prise avant le 1er décembre parmi trois choix :

- La titularisation
- La prolongation du stage
- Le licenciement

Le choix du conseil sera alors proposé au Conseil Technique Paritaire de Chauny, qui se réunira courant janvier.

4/ Questions diverses

> Changement de destination local industriel route de Ploisy.

Le Conseil a reçu une demande de Monsieur Fernandes, concernant un changement de destination de son local industriel situé à Berzy Gare. Il souhaiterait transformer ce local en maison d'habitation afin d'y établir son adresse principale. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal rappelle son souhait que le terrain concerné, destiné à une vocation industrielle, le reste.

Le Conseil décide de ne pas arrêter de décision ce jour et se laisse le temps de réfléchir à cette demande.

> 11 Novembre 2014 :

Pour commémorer le centenaire de la Première guerre le Conseil Municipal décide de faire une soupe à partager avec tous les habitants. Une information sera distribuée prochainement dans les boîtes à lettres.

> les personnes âgées :

Cette année encore le Conseil offrira aux personnes âgées de la commune, le choix entre un colis garni un repas pris au restaurant. Un courrier d'information leur sera adressé dans les jours à venir.

> le Noël des enfants

Pour le Noël des enfants, le Conseil Municipal proposera d'assister à un spectacle de la compagnie ACALY au café théâtre St Médard. Sortie prévu le 13 Décembre 2014. De plus amples renseignements seront transmis par courrier.

> Mr Dumortier déplore l'état des bords de routes et des panneaux de signalisation après le passage de la voirie départementale pour le fauchage. Une attention particulière sur la propreté du travail exécuté leur sera demandé, ainsi que le changement de certains panneaux de signalisation (BERZY GARE)

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt deux heures.

Le présent extrait est affiché à la porte de la mairie en exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884.

Fait à BERZY LE SEC, le 24 octobre 2014

Le Maire, C.Deulceux.

